

# ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Le gouvernement a confirmé la localisation du second projet de parc éolien flottant de 250 MW, et de son extension ultérieure de 500 MW, au large du golfe de Fos. Cette décision s'inscrit dans un objectif ambitieux d'un fort développement de l'éolien en mer avec au minimum 45 GW installés d'ici 2050. L'appel d'offres n° 6 concernant les deux premiers parcs de 250 MW sera lancé cet automne en vue de la désignation du ou des lauréats d'ici à l'été 2024.

Les campagnes d'études en mer, en particulier environnementales, rentrent dans une nouvelle phase sur les zones d'études parcs et raccords. Afin de garantir leur bon déroulement sans impacter les usagers, l'État et RTE assurent la coordination des activités en mer en étroite relation avec les comités régionaux des pêches.

La concertation publique continue, et les actions d'information et de sensibilisation du public à destination des scolaires et du grand public ont débuté. RTE poursuit, sous l'égide du préfet de département, sa concertation « Fontaine » auprès des acteurs de la Narbonnaise en vue de déterminer le fuseau de moindre impact pour l'implantation des ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques) et va engager la première phase de cette concertation pour la zone de Fos.

Bonne nouvelle pour l'éolien flottant en Méditerranée ! Au moment où nous écrivons ces lignes, la 3<sup>e</sup> et dernière éolienne flottante du projet pilote Provence Grand Large vient d'être installée. Les travaux de construction des deux autres fermes pilotes se poursuivent, en particulier sur les sites de Fos-sur-Mer et de Port-la-Nouvelle.

LA LOCALISATION  
DU SECOND PARC ET DE  
SON EXTENSION CONFIRMÉE

L'APPEL D'OFFRES  
BIENTÔT LANCÉ

QUELLES SONT LES ÉTUDES  
ENVIRONNEMENTALES  
EN COURS ?

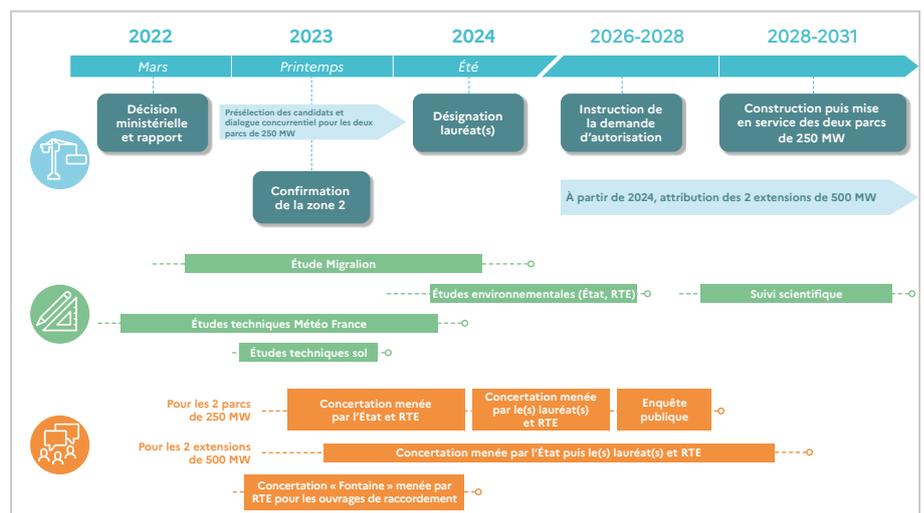
PARTICIPATION DU PUBLIC

LA CONCERTATION  
FONTAINE

PLANIFICATION  
DE L'ÉOLIEN EN MER

LES FERMES PILOTES  
EN MÉDITERRANÉE

## CALENDRIER DU PROJET



## ■ LA LOCALISATION DU SECOND PARC ET DE SON EXTENSION CONFIRMÉE

Le gouvernement a confirmé la localisation du second projet de parc éolien flottant de 250 MW, et de son extension ultérieure, au large du golfe de Fos.

Le projet, qui devrait comporter entre 10 et 20 éoliennes, sera situé au sein de la zone 2 identifiée à l'issue du débat public achevé à l'automne 2021, à plus de 22 km des côtes au large du golfe de Fos. Il sera complété à l'avenir par une extension de 500 MW au sein de cette même zone. Les deux parcs ont vocation à occuper moins de la moitié de la zone actuellement retenue. Ce parc viendra en complément d'un parc de 250 MW et de son extension de 500 MW dont la localisation avait déjà été fixée en mars 2022 au large de la Narbonnaise, dans la zone 1 identifiée à l'issue du débat public.

Le choix de la zone au large du golfe de Fos a été effectué au regard des caractéristiques propices de celle-ci à l'accueil d'un parc éolien flottant en termes de vent, de sols marins, de la

bonne cohabitation des usages (pêche, transport maritime...), de besoin en électricité dans la zone industrialo-portuaire de Fos et de proximité au grand port Maritime de Marseille, avec de grandes ambitions industrielles dans le domaine de l'éolien flottant.

Dans un objectif de minimisation de l'impact sur la biodiversité, le programme Migralion permettra la meilleure prise en compte des enjeux avifaune tout au long de la vie du projet. Le développeur éolien lauréat sera d'ailleurs tenu de proposer dans ses demandes d'autorisation des mesures exemplaires d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi des impacts éventuels sur la biodiversité.

La carte et les autres informations relatives au projet sont disponibles sur la [page dédiée](#) du site du ministère dédié aux projets éoliens en mer.

## ■ L'APPEL D'OFFRES BIENTÔT LANCÉ

La phase de dialogue concurrentiel, qui permet à l'État d'échanger avec les candidats présélectionnés début 2022 sur les modalités de construction des deux premiers parcs de 250 MW, est en voie d'achèvement. La localisation précise des parcs, concertée avec les parties prenantes du territoire, a vocation à y être intégrée et fera l'objet d'une communication dédiée. Des zones d'une superficie proche de 50 km<sup>2</sup> devraient être retenues.

L'approbation de l'aide d'État par la commission européenne est attendue dans les prochaines semaines. En parallèle, les derniers ajustements ont été apportés au cahier des charges qui fera l'objet d'un avis de la commission de régulation de l'énergie, autorité indépendante, avant sa publication d'ici la fin de l'automne 2023. Le(s) lauréat(s) seront désignés par le gouvernement à l'été 2024.

### LE MÉCANISME D'AIDE D'ÉTAT

Malgré la baisse des coûts de l'éolien en mer, un soutien public est néanmoins prévu en tant que de besoin afin de favoriser les investissements dans ces installations et afin que les revenus couvrent les coûts de construction et d'exploitation quelle que soit l'évolution à long terme du prix du marché.

Pour ce soutien, l'État a fait le choix du dispositif nommé « complément de rémunération » : l'État complète la rémunération perçue par le producteur en vendant son électricité sur le marché, pour atteindre le tarif fixé lors de la procédure de mise en concurrence. Le complément de rémunération est symétrique : dans le cas où les prix de marché de l'électricité sont supérieurs au tarif fixé lors de la procédure de mise en concurrence, le producteur rembourse la différence à l'État.

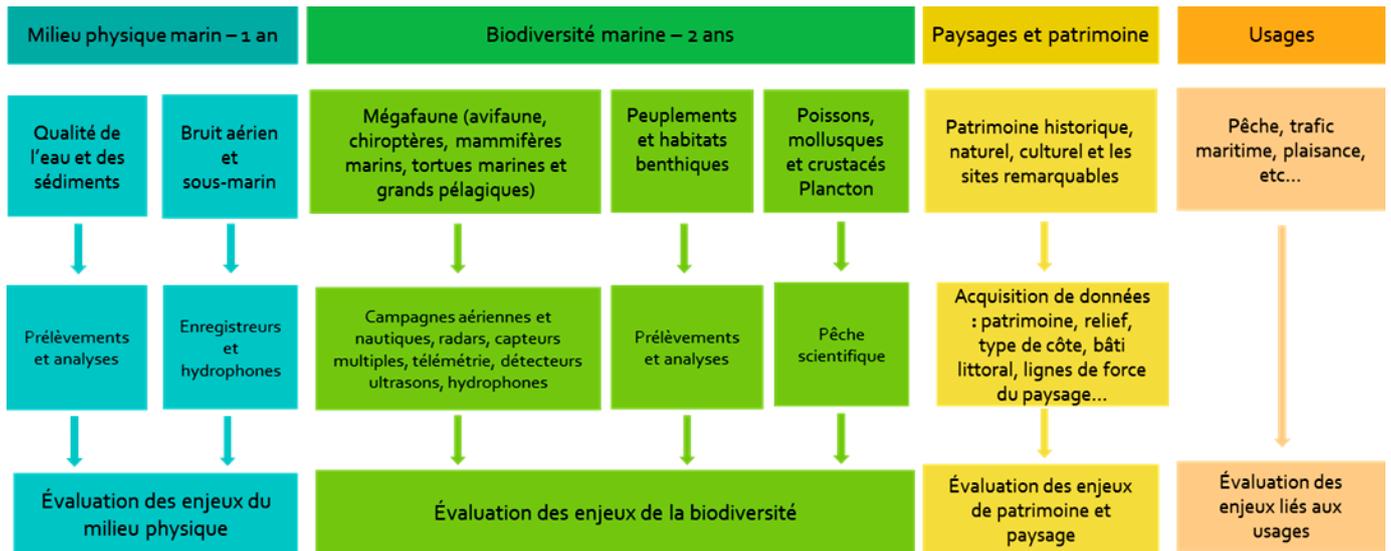
## ■ QUELLES SONT LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES EN COURS ?

L'État est en charge de l'état initial de l'environnement des zones d'études « parcs » nécessaire à l'élaboration de l'étude d'impact des projets par les lauréats de l'appel d'offres. RTE est également en charge de cet état initial pour les zones d'études raccordements, en mer et à terre.

Le groupement BRLi/Biotope, désigné au printemps 2023 est le

prestataire chargé de réaliser l'état initial de l'environnement des parcs et de leur raccordement. Lors de ses campagnes, il devra suivre les protocoles de mesures et les plans d'échantillonnage définis en amont avec les instances de façade, et notamment le conseil scientifique, et de la concertation menée avec les parties prenantes.

Le schéma ci-après reprend les grands ensembles de l'état initial de l'environnement mené par l'État :



Les premières campagnes en mer concernant les zones au large de la Narbonnaise et du Golfe de Fos ont commencé fin

septembre 2023, avec l'analyse des peuplements et habitats benthiques, et se poursuivront pendant 1 à 2 ans.

## ■ PARTICIPATION DU PUBLIC

### Les réunions publiques

La concertation menée par l'État et RTE, sous forme de réunions publiques sous l'égide de garants nommés par la Commission nationale du débat public, se poursuit sur le projet.

Une réunion publique d'information et d'échanges a eu lieu en présentiel et visioconférence le 12 juillet dernier à Marseille, afin d'échanger avec le public sur les éléments d'actualités relatifs au projet de deux parcs d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement.

La réunion a réuni une trentaine de participants en présentiel et une cinquantaine en visioconférence. Le compte rendu de la réunion publique, accompagnés des enregistrements vidéo, ainsi que des présentations ont été publiés, sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr).

D'autres réunions seront organisées avant la fin de l'année, suite au lancement de l'appel d'offres.

Réunion publique du 12 juillet 2023 à Marseille



### Les actions d'animation

L'État a retenu des associations spécialisées dans l'animation et la pédagogie pour l'accompagner dans sa concertation continue au plus près du territoire et du public.

Des ateliers informatifs et pédagogiques ont commencé à être organisés dans des médiathèques par l'association Kimiyo sous la coordination du centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) du bassin de Thau.

Les Petits Débrouillards Occitanie et PACA ont également tenu des ateliers de sensibilisation lors d'événements grand public. Côté Occitanie par exemple, après les festivals Les Natur'Ailes à Narbonne-Plage, Prom'Aude à Lézignan-Corbières et Palmarosa à Montpellier, le science tour s'est déplacé à la Journée de la mer à Narbonne le 28 septembre. Ce dispositif pédagogique itinérant repose sur la mobilisation d'un camion-laboratoire mobile, agrémenté de tentes d'animations découvrir, par l'exploration et l'expérimentation, les enjeux des projets.

Les actions menées par les associations vont se poursuivre, y compris auprès des scolaires, sur les territoires situés à proximité



des zones au large de la Narbonnaise et du Golfe de Fos qui accueilleront les deux projets de parcs d'éoliennes flottantes.

Retrouver les prochaines dates dans [notre fil d'actualités](#).

Atelier de sensibilisation mené par Les Petits Débrouillards

## ■ LA CONCERTATION FONTAINE

### RTE poursuit sa concertation avec les parties prenantes de La Narbonnaise

Comme mentionné dans la précédente lettre d'information, RTE mène pour les ouvrages de raccordement une concertation spécifique qui associe les élus, les représentants socio-professionnels, les associations et les services de l'État, en application de la circulaire du 9 septembre 2002 dite « Fontaine ». Cette concertation vient en complément de la participation du public.

Des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes et des premières études techniques et environnementales ont permis d'éclairer les enjeux présents sur le territoire. Une réunion plénière de concertation « Fontaine » s'est tenue le 2 juin 2023 en préfecture de l'Aude permettant à RTE de porter son « Dossier de présentation du projet et de proposition d'une aire d'étude ». En conclusion de cette réunion, le Préfet de l'Aude, a approuvé les contours de l'aire d'étude présentée. En mer, l'aire d'étude s'éloigne de près de 35 km de la côte jusqu'à une profondeur d'eau d'environ 90 m. L'aire d'étude à terre

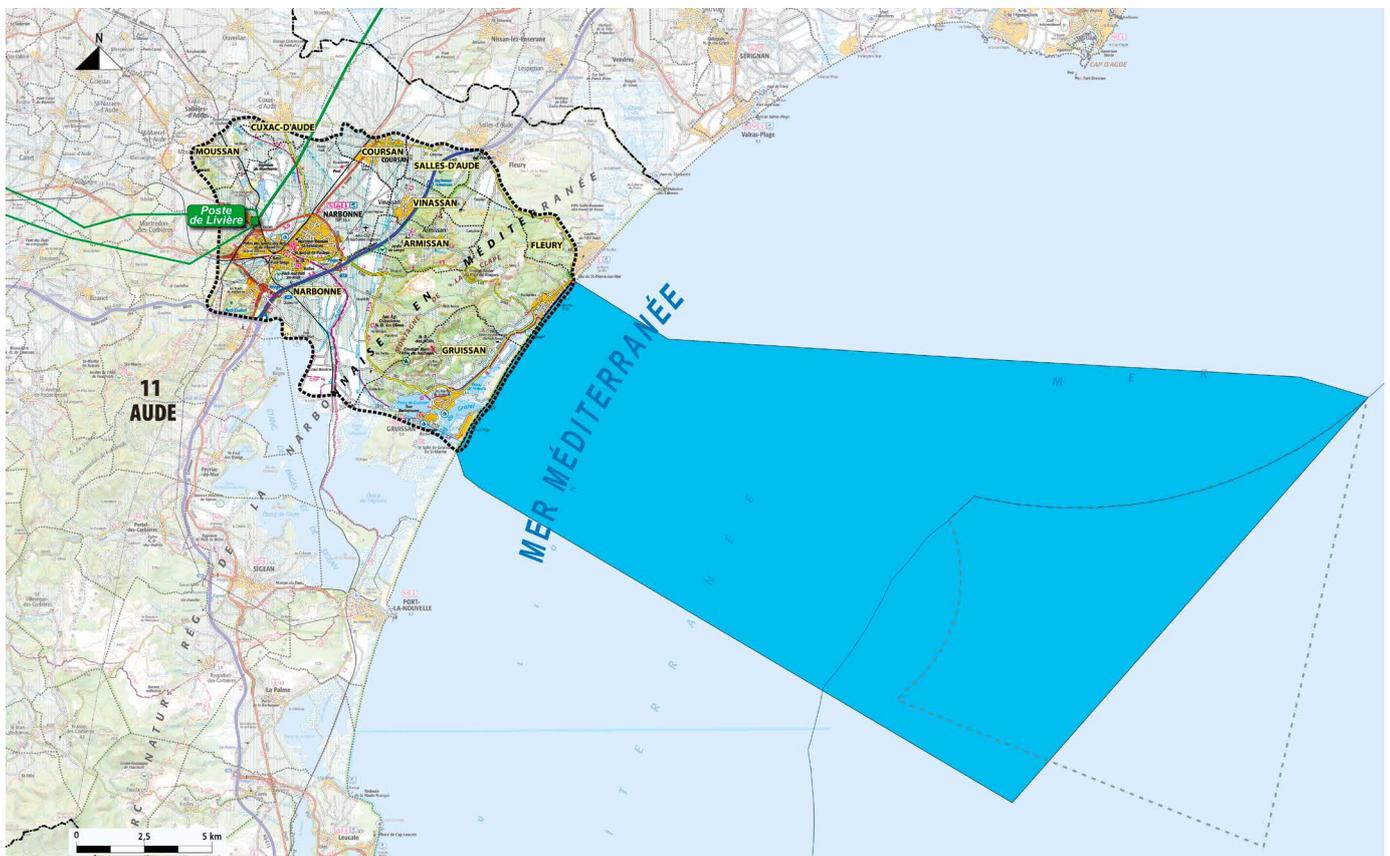
concerne 9 communes du département de l'Aude appartenant toutes à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

Une seconde phase de concertation doit maintenant permettre de proposer, au sein de cette aire d'étude, le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel sera ensuite défini le tracé de détail des futurs ouvrages: 3 liaisons électriques souterraines à 225000 volts. Cette seconde phase s'appuie également sur de nouvelles études techniques et environnementales conduites à l'intérieur de l'aire d'étude et viendra clôturer cette concertation « Fontaine ».

Une réunion plénière, sous l'égide du préfet de l'Aude, sera organisée d'ici fin 2023 pour présenter ces nouvelles études relatives:

- Au fuseau de moindre impact pour les liaisons de raccordement;
- Aux emplacements de moindre impact pour les postes électriques (poste électrique en mer, poste de compensation intermédiaire (le cas échéant), poste de raccordement à terre).

### Aire d'étude validée en réunion plénière de concertation du 2 juin 2023 en Préfecture de l'Aude



Pour présenter cette démarche, RTE a organisé des réunions publiques d'information de 18 h 30 à 20 h 30 à Gruissan (Maison de la citoyenneté) le 10 octobre, à Armissan (Mairie annexe) le 11 octobre, à Narbonne-Plage (Espace Dominique Baudis) le 17 octobre et à Narbonne (salle des Consuls) le 18 octobre, qui ont réuni environ 80 participants.

Par ailleurs, RTE vient de mettre à disposition du public sur internet un outil d'information et de partage sur le projet de raccordement.

Il a premièrement pour objectif d'informer :

- Sur les principaux éléments techniques qui constituent ce projet de raccordement électrique.
- Sur le contexte géographique dans lequel s'inscrit le projet de raccordement au moyen d'un atlas cartographique des enjeux du territoire.

Une seconde vocation de l'outil est, à travers l'atlas, la possibilité pour le public de déposer des remarques, suggestions ou questions à partir du module « questions / réponses ». Ceci permettra d'identifier collectivement l'ensemble des enjeux de l'aire d'étude, à terre comme en mer, à partir de l'expertise citoyenne. L'objectif est notamment d'améliorer le potentiel de réalisation du projet, les éléments apportés pourront alimenter le choix du fuseau de moindre impact qui sera fait dans le cadre de la concertation Fontaine.

Pour accéder au site internet de l'atlas :

<https://rte.projectatlas.app/ao6-narbonnaise-pu>

## Et engage la concertation sur la zone de Fos

Faisant suite à la décision de l'État prise en juin dernier de retenir la zone 2 au large du Golfe de Fos pour développer le second projet de parcs d'éoliennes flottantes après celui de La Narbonnaise, RTE engage la première phase de la concertation « Fontaine » pour le raccordement de cette zone.

Ainsi la réunion plénière de concertation aura lieu dans les prochains mois pour présenter le projet, les enjeux du territoire et les solutions étudiées en vue de proposer une aire d'étude. Une fois l'aire d'étude approuvée par le préfet des Bouches-du-Rhône, la concertation Fontaine se poursuivra par la recherche du fuseau de moindre impact pour l'implantation des ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques).

Comme pour le raccordement de la zone 1, un site cartographique de partage et d'échange sera mis en ligne pour que le public puisse s'informer, poser des questions et s'exprimer sur le projet. »

Le site internet de RTE dédié au raccordement des parcs d'éoliennes au large de la Narbonnaise et du Golfe de Fos est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-eoliennes-flottantes-narbonnaise-mediterranee>



## ■ PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

La révision des documents stratégiques de façade, incluant la planification du développement de l'éolien en mer, est lancée. Le public sera invité prochainement à participer à un débat public qui concernera l'ensemble de la façade maritime Méditerranée et les autres façades métropolitaines. La commission nationale du débat public (CNDP), qui sera chargée de son organisation, a été saisie par les ministères concernés. À l'issue de cet exercice

de planification mené conjointement avec le public et les acteurs, de nouvelles zones de développement de l'éolien en mer en Méditerranée, au-delà des deux zones de projet actuelles en ZEE, pourraient être décidées.

La décision de la CNDP est disponible [ICI](#).

## ■ LES FERMES PILOTES EN MÉDITERRANÉE

Les trois fermes pilotes de Méditerranée vont permettre de tester différentes solutions technologiques et apporter un retour d'expérience tant sur les aspects techniques qu'environnementaux. Elles constituent une grande répétition avant les premiers parcs commerciaux de l'AO6, et permettent de faire monter en compétence les ports et les industriels.

Une étape importante du projet Provence Grand Large a été franchie en cette fin d'année avec l'installation des 3 turbines sur le site. La mise en service du parc devrait être effective début 2024.

La construction des parcs commerciaux commencera plusieurs années après la mise en service des projets pilotes. Cela permettra que le retour d'expérience soit utilisé au fur et à mesure, à chaque étape du projet. Par ailleurs, les industriels disposent déjà de retours d'expérience sur l'éolien flottant dans d'autres pays européens.



© Provence Grand Large / Capa pictures-Ian Hanning

Comité de rédaction: l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée »:  
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE  
Contact: [dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr)



Suivez-nous sur le compte X du projet:  
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)